Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-215903923-20261021-3281_2026-CC

Ville de Maubeuge

Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mouhamadou Ndiaye
Tel : 03 27 53 75 75
Mail : marches-publics@ville-maubeuge.fr
21/10/2026

TRAVAUX :
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS SUR LE SITE DE LA CLOUTERIE

LOT N°1 AMÉNAGEMENT ET ASSAINISSEMENT

MODIFICATIONS 1 ET 2

DECISION N° 3281 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et ses articles R.2194-2 à R.2194-4 qui traitent des travaux, fournitures et services supplémentaires devenus nécessaires,

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés… »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants de : Travaux d'aménagement des espaces publics sur le site de la Clouterie,

Vu le marché de Travaux n° 2021_103_104_105 conclu entre la Ville de Maubeuge et JEAN LEFEBVRE NORD - Secteur Aulnoye-Aymeries pour Travaux d'aménagement des espaces publics sur le site de la Clouterie (lot n°1) notifié le 11 février 2022,

Considérant que les Modifications 1 et 2 ont une incidence financière en plus-value et en moins-value sur le montant du marché,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-215903923-20261021-3281_2026-CC

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel avenant peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer les Modifications ci-après :

La modification 1 a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires liées à la sécurisation des fouilles archéologiques, à l'évacuation des déblais des fouilles archéologiques, au remblaiement de la fouille du lot 01, à la modification des réseaux d'assainissement et à la modification des aménagements.

La modification 2 a pour objet de prendre en compte l'arrêt des travaux, la réalisation des attentes de chauffage urbain, la remise en état des voiries existantes et la réalisation d'intervention d'urgence.

Le coût total des prestations est établi pour un montant de € 323.097,90 HT pour la modification 1. La réalisation de ces prestations entraîne une augmentation du délai d'exécution des travaux d'une semaine pour cette modification .

Le coût total des prestations est établi pour un montant de € - 25.909,59 HT pour la modification 2. La réalisation de ces prestations n'entraîne aucune augmentation du délai d'exécution des travaux pour cette modification.

Article 2 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,

A Maubeuge, le 18 NOV. 2026

Arnaud DECAGNY

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)